

(à retourner signé)

REGLEMENT INTERIEUR DES FAMILLES

Préambule

L'école **Sainte Bernadette**, située aux Milles, est un **établissement catholique d'enseignement** sous **contrat d'association avec l'État**. Elle accueille tous les élèves dans le respect des valeurs républicaines et du **caractère propre** de l'enseignement catholique.

Le **règlement intérieur** de l'école a pour vocation de définir les règles de vie commune, indispensables pour favoriser un **climat serein, respectueux et propice aux apprentissages**. Il s'appuie à la fois sur les principes de **laïcité, de respect mutuel, de responsabilité**, et sur les **valeurs chrétiennes** portées par le projet éducatif de l'établissement : bienveillance, fraternité, accueil de chacun dans sa singularité.

L'**adhésion au projet d'établissement**, le **respect du règlement intérieur**, et du **contrat de scolarisation**, sont les conditions nécessaires à l'**admission et au maintien de l'élève** au sein de l'école Sainte Bernadette.

Ce cadre posé avec clarté est une **garantie de confiance réciproque** entre les familles et l'équipe éducative, au service du bien-être, de la croissance personnelle et de la réussite de chaque enfant.

Organisation

Jours de classe : Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi

Ouverture et fermeture

	Ouverture	Fermeture
Matin (entrée sas) (Garderie payante)	7h30	8 h 20
Matin (sans garderie)	8 h 20	8 h 30
Pause méridienne	11h20 pour les maternelles 11 h 30 pour les CP, CE1, CE2 11h45 pour les CM1, CM2 (Les externes sont accompagnés au portail par leur enseignante)	/
Après-midi	13h05	13h15 jusqu'au CE2 13h30 pour les CM1/CM2
Fin d'après-midi	16h20 pour les maternelles 16 h 30 pour l'élémentaire	16h45
Soir (garderie payante)	16h45	18h

Accueil, départs et respect des horaires : un cadre sécurisant pour tous

L'organisation des arrivées et des départs est un moment important de la journée scolaire. Pour garantir la sécurité des enfants, le respect du travail des équipes et une bonne fluidité aux abords de l'école, certaines règles doivent être observées.

◆ Sortie des élèves de maternelle

Les enfants de maternelle, une fois récupérés par leurs parents à l'heure prévu, ne sont pas autorisés à rester goûter ou jouer dans la cour de l'école.

Cela permet d'assurer une transition claire entre le temps scolaire et le temps familial, et de respecter le travail du personnel encore présent.

◆ Attente des frères et sœurs du primaire

Après avoir récupéré leur enfant de maternelle, les familles doivent attendre les enfants des classes élémentaires à l'extérieur de l'établissement.

Cette règle facilite la surveillance et garantit un cadre plus serein à la sortie.

◆ Respect des horaires

Pour le bon déroulement des apprentissages, les élèves doivent arriver à l'heure en classe. Tout retard perturbe le fonctionnement du groupe et l'accueil des enfants dans de bonnes conditions.

Merci de veiller à ce que les enfants soient présents dès le début de la journée.

◆ Circulation et stationnement autour de l'école

La circulation aux abords de l'école étant parfois difficile, chacun est invité à :

- faire preuve de civisme et de patience envers les autres usagers (piétons, véhicules, personnels, enfants),
- utiliser les zones de stationnement disponibles dans le village, même si elles sont un peu éloignées.

En respectant ces consignes, nous contribuons tous à créer un environnement accueillant, sûr et respectueux pour nos enfants et pour l'équipe éducative.

Absences : prévenir, justifier, respecter le cadre scolaire

La présence régulière des élèves à l'école est essentielle à leurs apprentissages et à leur épanouissement. Les familles, en lien avec l'équipe éducative, veillent à limiter les absences et à en faciliter la gestion quand elles sont inévitables.

◆ Prévenir l'école en cas d'absence

Toute absence doit être signalée dès le matin au secrétariat de l'école, par téléphone ou par mail. Dès le retour de l'enfant, il est indispensable de fournir un justificatif écrit (mot des parents, certificat médical, etc.).

◆ Absences liées à la santé

En cas de maladie virale, il est important de prévenir rapidement l'école, afin de prendre les mesures nécessaires pour protéger les autres élèves et le personnel.

L'équipe enseignante et le personnel ne sont pas autorisés à administrer des médicaments, sauf en cas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé) validé par le médecin scolaire, la famille et l'établissement.

Ce même dispositif est requis pour les enfants bénéficiant de séances thérapeutiques régulières pendant le temps scolaire.

◆ **Rendez-vous médicaux ponctuels**

Un rendez-vous médical ponctuel pendant les heures de classe entraîne l'absence pour toute la demi-journée concernée. Cela permet de ne pas perturber le bon déroulement de la classe.

◆ **Respect du calendrier scolaire**

Les familles doivent s'organiser pour prendre leurs congés uniquement pendant les vacances scolaires. Les absences pour départ anticipé ou retour tardif perturbent les apprentissages et la vie de la classe.

◆ **Conséquences des absences**

- Les repas et services de garderie non consommés lors d'une absence ne peuvent être remboursés.
- En cas d'absence, il appartient à la famille de s'organiser avec d'autres parents pour récupérer les devoirs et le travail manqué.
- Toute absence non justifiée et non expliquée sera signalée aux autorités compétentes (direction académique, services sociaux).

Vie scolaire : une collaboration en confiance

Pour que chaque élève puisse apprendre dans les meilleures conditions, l'école et les familles travaillent main dans la main, dans un climat de confiance et de respect mutuel.

◆ **Situation familiale et informations à jour**

Lors de l'inscription ou d'un départ de l'établissement, les deux parents doivent donner leur accord. En cas de changement dans la situation familiale, il est essentiel que l'école soit informée rapidement.

Les familles doivent fournir :

- les adresses à jour pour l'envoi des documents importants,
- et, si nécessaire, une copie du jugement précisant l'exercice de l'autorité parentale et la résidence de l'enfant.

Cela permet à l'école d'assurer un suivi juste, sécurisé et respectueux de chaque situation.

◆ **Activités scolaires obligatoires**

Toutes les activités organisées pendant le temps scolaire (piscine, sport, sorties, etc.) font partie intégrante du projet pédagogique.

Elles sont donc obligatoires au même titre que les cours en classe. Ces temps d'apprentissage différents permettent aux enfants de s'ouvrir au monde, de développer des compétences variées et de vivre des expériences enrichissantes.

◆ **Matériel scolaire et suivi à la maison**

Les parents veillent à ce que leur enfant dispose du matériel nécessaire à son travail (trousse complète, cahiers, vêtements adaptés aux activités, etc.).

Ils vérifient régulièrement le contenu du cartable et assurent le renouvellement du matériel manquant.

Le suivi des devoirs et la signature régulière des cahiers font partie du lien éducatif entre la maison et l'école, au service de la réussite de l'enfant.

◆ **Communication école/famille**

Le dialogue entre les familles et l'équipe éducative est essentiel.

Les échanges peuvent se faire :

- via le cahier de liaison,
- par mail,
- ou sur rendez-vous, pour prendre le temps d'un échange personnalisé et constructif.

Vivre ensemble dans le respect : élèves, familles et école

À l'école, nous formons une communauté où chacun — enfants, familles, personnels — a une place importante. Pour que le climat reste serein, nous avons tous un rôle à jouer.

◆ **Respect et bienveillance**

Tous les membres de la communauté scolaire sont invités à adopter une attitude respectueuse, aimable et fraternelle envers les autres, que ce soit à l'école, à ses abords, ou sur les réseaux sociaux (y compris sur des groupes comme WhatsApp).

Les mots et les gestes que nous utilisons ont un impact : veillons à ce qu'ils soient toujours porteurs de paix et de respect.

◆ **Gestion des désaccords**

En cas de conflit entre élèves, seuls les adultes de l'école sont habilités à intervenir. Les familles ne doivent pas tenter de régler les litiges entre enfants elles-mêmes.

De la même manière, les conflits entre adultes ne doivent pas se produire dans ou aux abords de l'établissement. Tout comportement contraire à ces principes peut entraîner une remise en question de la scolarisation de l'enfant et un signalement auprès de l'autorité académique.

◆ **Respect de l'image et de la vie privée**

Il est strictement interdit pour les élèves et les parents de prendre des photos, vidéos ou enregistrements sonores lors des sorties pédagogiques, sans autorisation.

Tout appareil permettant cela (téléphone, montre connectée, caméra, etc.) apporté par un élève pourra être confisqué et restitué uniquement à un parent.

Lors des entretiens ou réunions avec un membre de l'équipe éducative, il est également interdit d'enregistrer ou de filmer, sauf avec un accord écrit préalable de la personne concerné

◆ **Prévention et gestion du harcèlement**

L'école s'engage pleinement dans la prévention du harcèlement et la protection des élèves.

Grâce au protocole 3PF (Programme de Protection des Publics Fragiles), des actions de sensibilisation sont mises en place tout au long de l'année.

Si une situation de harcèlement est signalée, une cellule composée de membres de l'équipe éducative est activée pour écouter, accompagner et protéger les élèves concernés.

Ensemble, en cultivant le respect et l'écoute, nous construisons un climat scolaire sûr et bienveillant pour tous.

Règles de conduite des élèves à l'école

Pour bien vivre ensemble à l'école :

♦ Une tenue adaptée

À l'école, chacun doit porter une tenue correcte, adaptée à son âge et aux activités de la journée. Cela veut dire :

- des vêtements confortables pour bouger, jouer et apprendre,
- une tenue qui respecte les autres et soi-même,
- et qui ne présente pas de danger (par exemple : pas de bijoux encombrants ou de vêtements trop fragiles pour les jeux en récréation).

Bien s'habiller pour l'école, c'est se sentir bien et prêt à apprendre !

♦ Pas d'objets de valeur ni de téléphones

Les téléphones portables, les objets de valeur (bijoux, montres chères, cartes à collectionner, etc.) ne doivent pas être apportés à l'école. Ils peuvent être perdus, cassés ou volés. L'école ne pourra pas être tenue responsable en cas de problème.

À l'école, nous venons pour apprendre, jouer et grandir ensemble : nous n'avons pas besoin de ces objets.

♦ En maternelle : pas de jouets de la maison

À l'école maternelle, les jouets restent à la maison. Cela évite les disputes, les pertes ou les cassures. Tous les enfants jouent ensemble avec les jeux de l'école, pensés pour eux, partagés et adaptés à tous.

Merci à chacun de respecter ces règles : elles protègent, rassurent et permettent à tous de grandir dans un climat de confiance.

À l'école, nous faisons attention à notre environnement et à notre sécurité. C'est pourquoi certaines habitudes ne sont pas autorisées.

♦ **Les chewing-gums** ne sont pas autorisés. En plus de gêner pour parler ou participer en classe, ils sont difficiles à nettoyer s'ils sont collés sur les tables, les chaises ou dans la cour. Pour garder notre école propre et agréable pour tous, nous évitons d'en mâcher.

♦ **Les sucettes** ne sont pas permises non plus. Si un enfant tombe en ayant une sucette dans la bouche, il peut se faire très mal. C'est pour éviter les accidents et prendre soin de chacun que cette règle existe.

Merci à tous de respecter ces consignes, qui nous aident à vivre ensemble dans un cadre serein, propre et sécurisant.

Les dégradations volontaires ou accidentelles du matériel ou mobilier scolaire pourront faire l'objet d'une demande de remboursement en fonction des dommages causés, et d'une sanction.

Les interdictions conformes à la loi s'appliquent de plein droit au sein de l'établissement.

Respect des règles et sanctions éducatives

À l'école, les règles ne sont pas là pour punir, mais pour aider chacun à vivre ensemble dans le respect, la sécurité et la confiance. Les élèves y apprennent les bases de la vie en société : le respect des autres, le respect des lieux, des règles communes et de leur propre engagement.

◆ Un apprentissage du vivre ensemble

Faire partie d'un groupe, c'est accepter des règles qui protègent et rendent possible le travail et la joie de vivre ensemble.

Tout au long de leur scolarité, les élèves sont accompagnés pour comprendre, respecter et intégrer ces règles.

◆ Des sanctions éducatives et progressives

Lorsqu'un élève ne respecte pas ces règles et ne montre pas de volonté de s'améliorer malgré les rappels, des sanctions peuvent être mises en place.

Elles sont toujours pensées dans un but pédagogique et réparateur, et peuvent aller :

- d'un simple rappel ou avertissement,
- à une sanction éducative (réflexion écrite, excuse, réparation, etc.),
- voire, dans les cas les plus graves ou répétés, à une exclusion temporaire ou définitive de l'école.

Chaque situation est étudiée avec discernement, en dialogue avec les familles, et dans le respect de l'élève.

◆ Une responsabilité partagée

Le respect du règlement est essentiel pour la réussite de chacun et le bon fonctionnement de l'école.

C'est pourquoi les familles prennent connaissance de ce règlement avec leur enfant, en discutent ensemble, et s'engagent à le respecter.

Le document est à signer avec la mention "lu et approuvé", marquant ainsi un engagement commun au service de l'éducation et du bien-être de tous.

Nom de l'élève :

Date :

Signature des parents ou représentants légaux